

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA RELIGION DES SIKHS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, plusieurs temples sikhs de Toronto et d'autres villes du Canada célèbrent, en fin de semaine, l'anniversaire du guru Nânak, fondateur de la secte religieuse des Sikhs.

Prêchant par l'exemple, le guru Nânak a enseigné le pacifisme, la tolérance, le respect d'autrui, la collaboration, la discipline et la modération, vertus qui caractérisent, tous les députés en conviendront, les civilisations progressistes et éclairées. Né dans un monde déchiré par des conflits religieux et raciaux, par la lutte des classes, par la discrimination fondée sur les croyances politiques et le sexe, le guru Nânak a tenté de créer une certaine harmonie et solidarité chez les adhérents de sectes religieuses considérées comme des rivales.

Il a prôné l'égalité entre les classes sociales et entre les hommes et les femmes, préférant que les gens se distinguent par leur ardeur constructive et leur talent naturel, guidés par leur devoir altruïste envers la communauté.

La société canadienne ne peut que s'enrichir de la présence des disciples de cette secte monothéiste et elle les remercie de leur participation à l'essor de notre grande nation.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner le leadership de l'entreprise «Les Teintureries Élite Ltée» de Drummondville en matière d'environnement pour le geste concret qu'elle vient de poser en débutant la construction d'une usine de prétraitement de ses eaux usées.

Il s'agit, monsieur le Président, de la première usine de textile au Québec à se doter d'un tel système.

Qui plus est, ce projet de plus d'un million de dollars sera réalisé sans aucune subvention gouvernementale.

En se dotant d'équipements nécessaires à traiter ses eaux usées avant leur rejet dans le réseau, cette industrie

Article 31 du Règlement

contribue à la protection de l'environnement du milieu et participe à la dépollution des cours d'eau.

Je suis fier de l'initiative de cette entreprise familiale dont le principal porte-parole est M. Lucien Morissette, qui emploie plus de 160 personnes, pour le rôle qu'il assume dans la préservation de notre environnement et j'ose espérer que d'autres suivront son exemple.

* * *

[Traduction]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada ne fait pas qu'atermoyer en ce qui concerne les revendications territoriales des Innu au Labrador et au Québec, mais il cherche également à déloger les Innu de leur territoire avant qu'une décision ne soit rendue. Le caribou et autre gibier sont chassés par les vols à basse altitude. Les enfants des Innu sont terrifiés et veulent s'en aller.

Le gouvernement prétend qu'aucun habitant ne réside en permanence à cet endroit, alors qu'il sait fort bien qu'au moins 1 500 personnes y passent la moitié de l'année ou plus pour observer leurs coutumes ancestrales et protéger leurs enfants contre la dégradation de la vie urbaine.

On demande aux Innu de faire connaître leurs lieux de campement afin de les éviter, ce que les équipes de vol ne font pas parce qu'elles utilisent les mêmes vallées fluviales qu'eux. Une fois, le commandant leur a rendu visite, mais les avions survolaient leur campement la semaine suivante.

Le gouvernement vient de publier une étude d'impact écologique qui ne donne même pas l'emplacement du secteur de bombardement proposé qu'il prétend inoffensif pour l'environnement.

Le gouvernement a dépensé 6 millions de dollars pour cette étude et il empêche les députés et les groupements de soutien des Innu d'en obtenir copie. Il n'existe aucun poste où les gens à l'est de Montréal peuvent prendre connaissance de cette étude et la traduction en langue Innu en est retardée, même si c'est la langue la plus importante de ceux qui vivent là-bas.

Au nom de la justice, je demande instamment au gouvernement de donner au moins 0,25 million de dollars à l'étude Innu de cette analyse d'impact écologique.